



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2020/05

Chapitre 8.8 Environnement

Objet : Bilan annuel de la démarche Ports Propres

L'an deux mille dix-sept, le 31 janvier, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Capitainerie de Serre-Ponçon, à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 31 janvier 2020

Date de convocation :
25 novembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24 (32
voix)
Membres présents : 20
(27 voix)

Membres présents 20
Vote(s) pour 20 (27 voix)
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents : **M. Victor BERENGUEL**, Président, **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président ; **M. Jean CONREAUX**, Vice Président, **Mme Agnes PIGNATEL**, Membre du bureau, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du Budget ; **M. Patrick PERNIN**, Membre du Bureau, **M. Roger MASSE**, Membre du Bureau, **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère Syndicale, **M. Raymond HONORE**, Conseiller Syndical, **M. Yves LELONG**, Conseiller Syndical Suppléant de M. Christian DURAND, **M. Robert FRAYSSINES**, Conseiller Syndical, **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical, **Mme Valérie GRECARD**, Conseillère Syndicale, **Mme Chantal ROUX**, Conseillère syndicale suppléante de M. Georges GAMBAUDO ; **M. Jean-Michel TRON**, Conseiller Syndical, **M. Jean-Michel PAYOT**, Conseiller Syndical ; **Mme Carole CHAUVET**, conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI**, Conseillère Syndicale, **Mme Valérie ROSSI**, Conseillère Syndicale, **M. Joel BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical

Etaient représentés et excusés :

M. Christian DURAND, représenté par M. Yves LELONG
Mme Sophie VAGINAY

Etaient invités et présents :

M. Frédéric CAVALLINO, CCI 05, Mlle COLONNA CCI 05, M. Denis NOGUIER, EDF, Mme Géraldine DUVOCHEL, EDF, M. Stéphane RUSSO, Syndicat des professionnels de Serre-ponçon, M. Christophe THIEBAULT, Syndicat des Professionnels de Serre-Ponçon, M. GREVARD, CNASP, M. Christian ROMAN
Département 05

Exposé des motifs :

Le Président rappelle que depuis novembre 2017 l'intégralité des ports de plaisances publics de Serre-Ponçon peut se prévaloir de la certification européenne « Ports Propres », ainsi délivrée pour la première fois à un espace lacustre. L'organisme AFNOR, après un audit de surveillance de l'intégralité des sites portuaires le 27 décembre 2019, a décidé le maintien de la précieuse distinction qualitative au lac de Serre-Ponçon pour l'année 2020, reconnaissant ainsi son engagement et son respect des exigences de la norme.

Il convient aujourd'hui de dresser le bilan annuel 2019 de la gestion de la certification Ports Propres au regard de l'ensemble des critères du référentiel CWA 16387. Le constat résumant la conformité de l'action syndicale est enregistré sous la forme de points forts, de pistes de progrès ou de points sensibles dans le tableau suivant :

Critères de la norme	Points forts / Pistes de progrès / Points sensibles
Nécessité de prendre en compte globalement la situation environnementale de la zone portuaire	
Engagement et déclaration de politique environnementale	<u>Point fort</u> : l'engagement reste inchangé et actif. La modification des statuts en 2018 est à noter.
Etude diagnostic sur la situation environnementale des ports	<u>Point fort</u> : L'étude diagnostique est toujours appropriée et la révision du plan d'aménagement durable du lac est en cours de validation pour 2020.
Nécessité de traiter les pollutions chroniques – déchets solides et effluents	
Plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires de plaisance	<u>Point fort</u> : le plan de réception et de traitement des déchets est approprié et sera révisé en 2020 conformément aux exigences réglementaires.
Point Propre	<u>Point fort</u> : les registres déchets pour les installations portuaires et les plages publiques sont tenus à jour.
Pompe pour la collecte des eaux usées des navires	<u>Piste fort</u> : les pompes de collectes eaux grises / eaux noires sont opérationnelles.
Carnet d'usage et d'entretien de la pompe eaux usées	<u>Point fort</u> : l'entretien des pompes est satisfaisant
Bordereaux d'entretien du système de collecte et traitement des eaux de carénage	<u>Point fort</u> : les opérations de nettoyage et pompage de l'aire de lavage de Charges et son entretien sont satisfaisants.
Système de collecte des hydrocarbures déversés lors des opérations d'avitaillement et de dépotage	<u>Piste de progrès</u> : les opérations de nettoyages des aires de dépotages restent à réaliser
Carnet d'entretien du système de collecte des hydrocarbures	<u>Point fort</u> : l'entretien des séparateurs débourbeurs est satisfaisant
Bons de suivi d'enlèvement des huiles alimentaires fournis par les restaurateurs	<u>Point fort</u> : la gestion des huiles alimentaires est maîtrisée et les BSD sont fournis.
Blocs sanitaires	<u>Point fort</u> : sur la période estivale, l'entretien quotidien des blocs sanitaires reste enregistré.
Nécessité d'assurer les moyens de lutte contre les pollutions accidentelles	
Matériel nécessaire pour éviter la propagation d'une pollution vers le milieu naturel	<u>Point fort</u> : le matériel de secours est adéquat
Procédure d'urgence maîtrisée par le personnel	<u>Point fort</u> : le plan de secours est à jour
Nécessité de maîtriser la consommation d'eau et d'énergie	
Moyens pour contrôler la consommation d'eau et d'électricité sur les ports	<u>Piste de progrès</u> : des relevés d'eau sont réalisés mensuellement sur les pontons concernés. Une analyse de l'évolution des consommations sur les deux dernières années est attendue.
Moyens de production électrique par le biais des énergies renouvelables	<u>Piste de progrès</u> : les consommations d'électricité sont suivies à partir des factures. Une analyse de l'évolution des consommations sur les deux dernières années est attendue.
Information – Sensibilisation - Formation	
Signalétique conforme aux exigences	<u>Point fort</u> : la signalétique est conforme aux exigences de la norme.
Actions entreprises en matière d'éducation à l'environnement	<u>Point fort</u> : l'information et la sensibilisation des plaisanciers restent constantes à partir d'affiches et de plaquettes.
Formation en gestion environnementales des ports de plaisance	<u>Piste de progrès</u> : Poursuivre la formation des personnels.
Politique environnementale du port accessible au personnel et aux administrateurs de l'autorité portuaire	<u>Point fort</u> : le bilan annuel est présenté en conseil syndical et adopté par délibération.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- La délibération n°2017/24 du comité syndical prise en date du 31 mars 2017 actant la candidature des ports publics de Serre-Ponçon à la certification européenne « Ports Propres » ;
- L'avis d'AFNOR Certification formulé le 28 novembre 2017 jugeant conforme aux exigences requises les ports de plaisance du lac de Serre-Ponçon et actant l'obtention de la certification européenne Ports Propres pour l'intégralité des ports publics de la retenue ;
- L'audit de surveillance n°1 réalisé les 27 et 28 juillet 2018 par AFNOR Certification dont les conclusions actent la reconduite de la certification « Ports Propres » pour les ports de plaisance du lac de Serre-Ponçon pour l'année 2019 ;
- L'audit de surveillance n°2 réalisé le 27 décembre 2019 par AFNOR Certification dont les conclusions actent la reconduite de la certification « Ports Propres » pour l'ensemble des ports de plaisance publics du lac de Serre-Ponçon pour l'année 2020

CONSIDERANT :

- La démarche environnementale proposée par le S.M.A.D.E.S.E.P. à l'ensemble du bassin versant de Serre-Ponçon ;
- L'obtention de la certification européenne Ports Propres de l'ensemble des ports publics de la retenue et son renouvellement pour l'année 2020 ;
- L'intérêt, au regard des critères que cette certification implique, que d'évaluer sur l'ensemble des équipements portuaires de la retenue de Serre-Ponçon, les améliorations environnementales qui pourraient être réalisées ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 31 janvier 2020 :

- **APPROUVE** en tant que maître d'ouvrage de l'opération « Ports Propres » l'exposé du Président ;
- **PREND ACTE** du rapport d'audit de surveillance réalisé le 27 décembre 2019 par AFNOR Certification et tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **PROPOSE** afin de mieux répondre aux exigences du référentiel de la certification Ports Propres, de mettre en œuvre les pistes d'amélioration et de progrès suivantes :
 - o PP1 : Actualiser le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires de plaisance
 - o PP2 : Poursuivre la formation des personnels à la certification Ports Propres
 - o PP3 : Analyser l'évolution des consommations eau et électricité sur les pontons concernés
 - o PP4 : Réaliser les travaux nécessaires à la gestion des eaux pluviales au niveau des aires de dépotage des stations d'avitaillement de Chorges et Port Saint-Pierre

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,

Victor BERENGUEL

